

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 27 janvier 2009 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France

NOR: SJSH0930055A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 4131-4,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Katherine Rosa SANCHEZ BARRUETTO, née le 16 juin 1969 à Trujillo (Pérou) est autorisée à exercer temporairement la médecine en qualité de chef de clinique dans le service de rééducation, réadaptation de l'appareil locomoteur et des pathologies du rachis de l'hôpital Cochin-Saint-Vincent-de-Paul, 27, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 75679 Paris Cedex 14, dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau du conseil de l'ordre des médecins.

#### Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 14 janvier 2009 jusqu'au 13 janvier 2010.

#### Article 3

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 27 janvier 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins :  
*La chef de service,*  
C. D'AUTUME